



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 6071

Texte de la question

M. Christian Kert appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'avenir des locaux de police situés dans les quartiers du sud-ouest d'Aix-en-Provence. A l'occasion de la mise en service d'un nouveau commissariat central, le maintien du poste de police de la ZAC du Jas-de-Bouffan, créé en 1977, paraît être remis en cause. L'existence de ce poste a pris, depuis sa création, une importance croissante aux yeux de la population en raison de l'expansion des quartiers dont il a la charge, de l'aggravation des problèmes caractéristiques des nouveaux ensembles édifiés à la périphérie des villes ainsi que de l'extension de ses compétences à des secteurs relevant préalablement de la gendarmerie nationale. Les quatre fonctionnaires de police affectés à ce poste ont ainsi reçu 2 500 personnes par an en 1991 et 1992, et leur effectif réduit au nombre de trois a cependant permis d'accueillir, sur le seul premier semestre de l'année 1993, 1 900 personnes. Aussi de très nombreux résidents habitués à cette présence policière constante et matérialisée dans leur quartier s'émouvent-ils aujourd'hui de son éventuelle suppression. L'on peut de ce fait légitimement redouter que la remise en cause effective du maintien du poste de police du Jas-de-Bouffan produise un effet psychologiquement négatif sur les populations concernées qui expriment un besoin croissant de sécurité. C'est pourquoi il lui demande dans quelle mesure il est possible d'assurer à l'avenir le maintien de locaux de la police nationale dans le secteur, voire un renforcement d'effectifs.

Texte de la réponse

Le commissariat de sécurité publique d'Aix-en-Provence est installé depuis le 5 octobre dernier dans des locaux neufs. Le nouvel hôtel de police, sis avenue de l'Europe dans la « ZAC Sectius Mirabeau », regroupe les services des renseignements généraux, de la police judiciaire et de la sécurité publique qui étaient, jusqu'alors, dispersés dans plusieurs locaux, en raison du manque de place au siège de la circonscription, notamment l'unité de circulation et d'ilotage et la brigade motocycliste. Le relogement des services de police ainsi réalisé répond à une logique structurelle et au souci d'une meilleure gestion opérationnelle et des moyens. La circonscription de sécurité publique d'Aix-en-Provence abrite désormais l'ensemble des services administratifs du commissariat central. La fermeture prochaine du bureau de police de la ZAC du Jas-de-Bouffan, s'inscrit dans une logique géographique, ses locaux étant situés villa Beausejour, route de Galice, à 400 mètres de l'hôtel de police. Toutefois, cette mesure ne se traduira pas par un amoindrissement de la présence des policiers ; elle sera assortie de dispositions destinées à assurer la sécurité du quartier du Jas-de-Bouffan, notamment par les patrouilles nocturnes de la brigade anti-criminalité et diurnes des ilotiers qui devraient bénéficier prochainement d'une base au cœur même du quartier. Les deux inspecteurs actuellement logés dans la villa Beausejour seront remis à la disposition de la sûreté urbaine. Enfin, le public bénéficie de conditions d'accueil améliorées par rapport aux précédentes, étant donné le caractère fonctionnel des locaux et leur adaptabilité à cette mission.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6071

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3148

Réponse publiée le : 22 novembre 1993, page 4168